

ELOGE DU COMPROMIS

Etienne LE ROY
Professeur
Laboratoire d'anthropologie juridique de Paris
Université Paris I

ELOGE DU COMPROMIS

**Etienne LE ROY
Laboratoire d'anthropologie juridique de Paris
Université Paris I**

Le texte original de Jean-Pierre Raison (avec lequel je suis en accord de manière globale) qui a servi à préparer ce commentaire contenait une réflexion qui me paraissait fondamentale. L'Afrique a, implicitement, réalisé des "compromis" qu'il convient maintenant de transformer en "consensus". Dans mon esprit, il s'agit donc pour nous d'explicitier des "projets de société", restés à l'état latent, et de les transposer dans le registre juridique en respectant la belle idée du doyen Hauriou selon lequel le droit consacre des armistices sociaux. Ainsi que plusieurs rencontres scientifiques internationales l'ont souligné récemment, la démocratie n'a d'avenir en Afrique que si l'Etat de Droit y est fondé sur les valeurs effectivement partagées par le plus grand nombre et que si le pouvoir de l'Etat y est contrebalancé par d'autres pouvoirs, pour échapper à cette malédiction de "l'Etat-façade" dont parle également J.-P. Raison dans son texte.

Pour concrétiser ce mode d'approche de la solution à apporter au phénomène de la crise, J.P. Raison met en évidence le rôle d'"ensembles sécants" qui seraient plus importants que les oppositions ou les principes de différenciation fondés sur l'ethnicité ou le régionalisme et manipulés par les différents systèmes de domination internes ou externes. Ces ensembles sécants ont pour nom, dans ma terminologie, les "réseaux" d'échange, marchands ou non, les filières d'acteurs, les "courtiers" assurant des fonctions d'articulation entre divers dispositifs. Ils autorisent les phénomènes de "domestication" de l'Etat par les populations, domestication qui s'oppose à l'idée ancienne, développée par Hyden, d'une nécessaire "capture" des paysanneries par l'Etat. De même, c'est dans l'ombre de ces ensembles sécants que se développent les multiples "métissages" dont j'ai observé des applications dans la vie juridique (1). C'est là aussi qu'émergent des "marginalités différentielles" dont parlait également J.-P. Raison,

comme modalités au moins partielles de légitimation de pratiques différentes et marginales, la différence n'étant plus tenue pour scandaleuse et la différenciation pouvant ainsi être tolérée "à l'ombre des institutions officielles". Dans ces réponses multiples qui reposent sur des logiques avec lesquelles notre pensée "moderne" n'est pas familière et qui représentaient aux yeux des chercheurs plus des "bricolages" que des solutions expérimentées et généralisables, le maître-mot est celui de "l'interdépendance" des acteurs et des facteurs. C'est, en effet, en recherchant la complémentarité des différences dans les réponses plutôt qu'en prônant l'uniformisation qu'on trouvera les solutions adoptées à une Afrique actuelle qu'un ouvrage édité en l'honneur de G. Balandier présentait comme "plurielle"(2). C'est à ce prix qu'on relèvera quatre défis principaux : contrôler l'irrégulier, maîtriser la violence, faire émerger des cultures métisses et relever le défi de la formation et de la scolarisation (3).

I - Le contrôle de l'irrégulier.

L'irrégulier est à l'anthropologue ce que l'arbitraire est au politiste, l'illégal au juriste ou l'informel à l'économiste : une catégorie dérangeante utilisée vaille que vaille et en sachant qu'elle ne convient qu'imparfaitement. Connotant l'idée du non respect d'une règle, d'une forme, d'une loi ou des conditions d'exercice d'un pouvoir, l'un ou l'autre de ces termes a surtout été utilisé pour désigner un réel extérieur ou étranger aux représentations ou aux modes d'expression de la modernité. De là à les associer à la "traditionnalité", dans le cadre du paradigme classique de la tradition opposée à la modernité il n'y a qu'un pas, souvent trop rapidement franchi.

Pourtant, la réalité est autrement têtue et nous oblige maintenant à réviser nos notions ou à sortir des cadres convenus de l'interprétation scientifique. Par exemple, la solution préconisée pour assurer la reconstruction des villes noires en Afrique du sud ("townships" ou "shanty towns") et sortir de l'"Etat de Droit" de l'apartheid est de faire émerger, de l'échelle du quartier à celle de l'Etat, des "accords de paix", résultant de la médiation et d'une pacification progressive d'une société apprenant à vivre de manière pacifique le débat démocratique. A Soweto, principale conurbation de trois millions d'habitants, le grand débat est celui des "valeurs" partageables tant avec les populations européennes qu'avec les mouvements politiques rivaux. Par delà les clivages entre "blancs" et "noirs" ou entre tradition et modernité, il faut inventer des régulations partageables par le plus grand nombre et qui répondent aux attentes contemporaines des sociétés pour vivre en paix avec un minimum d'avantages ou d'accès aux services urbains ou sociaux. Mais, comme ces nouvelles règles du jeu n'ont pas de précédent direct et ne peuvent être exprimées qu'en fonction des circonstances de temps et de lieu, donc de manière empirique et non sur le mode abstrait et général de la législation

moderne, il faut mettre en place un nouveau dispositif. Selon les premiers enseignements des nouvelles politiques juridiques qui sont préconisées en Afrique, en particulier dans le domaine foncier, il faut concevoir de nouveaux forums où le débat démocratique puisse se développer, reconnaître le rôle des autorités locales (et non seulement celui des élites occidentalisées) et privilégier dans la vie quotidienne la connaissance des procédures et des savoirs locaux, plutôt que le mimétisme des règles juridiques ou des protocoles scientifiques. Il faut donc repenser le Droit et l'encadrement institutionnel des sociétés pour répondre aux défis de l'actualité.

II- Maîtriser la violence.

Le problème n'est pas celui de faire disparaître la violence, ce qui serait insensé et impensable (car une certaine violence comme un certain désordre sont utiles à la société pour éviter l'entropie) mais d'apprendre ou de réapprendre à la réduire, à la contrôler ou à en limiter l'impact. De même qu'on ne doit pas sacrifier à la croyance naïve de sociétés sans violence, de même doit-on se préparer à l'aborder pacifiquement en transférant dans la sphère symbolique les contraintes de la vie sociale et politique, et sans verser dans la solution trop facile du bouc émissaire. L'Afrique doit être démilitarisée. A nouveau, l'Afrique du sud est pleine d'enseignements, l'inégalité dans les statuts ou dans l'accès aux revenus ayant entraîné l'insécurité puis la violence qui paradoxalement frappe d'abord les plus pauvres d'entre les pauvres.

La condition minimale pour maîtriser la violence est la redécouverte de l'Etat, d'un Etat "professionnel" à la manière asiatique mais où le monopole étatique de la violence aurait été transposé (4) pour interdire son autoritarisme et où des structures d'encadrement (concept cher à Gourou) seraient conçues de manière démocratique et décentralisée, comme des contre-pouvoirs.

Cependant, les expériences antérieures ont montré que ces dispositifs seraient sans effet s'ils ne correspondaient pas à des cadres cognitifs et interprétatifs, à des "visions du monde" effectivement partagées par les Africains. C'est, à nouveau, évoquer le rôle de la culture endogène comme condition indépassable d'un développement.

III - Le rôle des cultures métisses

Plusieurs de nos travaux récents ont souligné, au sein des sociétés africaines, l'importance d'un travail de réappropriation culturelle en cours. Sans doute ce travail reste-il "souterrain" et peu conscient pour nombre d'acteurs. Il reste donc passible de

plusieurs interprétations et la théorisation est insuffisante pour qu'on puisse généraliser des observations particulières. On remarque pourtant qu'au croisement des logiques de survie, des pratiques néo-patrimonialistes, des stratégies d'ascension sociale ou de promotion des nouveaux comportements, émergent des cultures que nous avons appelées "communes" (5) parce que largement partagées par l'ensemble des acteurs sociaux et représentant les bases minimales de régulation des rapports en société. Les valeurs et les représentations qu'elles proposent, thématiques par exemple sur le mode de l'honneur et de la honte, du savoir et du pouvoir, des responsabilités sociales du notable ou des "gros messieurs", traduisent non seulement des aspirations mais des modèles de comportements dans le droit fil des formulations coutumières. Avec cependant divers "écarts" par rapport au mode pré-colonial d'énonciation de la coutume : on se préoccupe d'ici et de maintenant plutôt que de reproduire le modèle ancestral ou le temps des origines; on prend en considération, sur un même registre parfois, le local et l'international, ce qui est frappant dans la mode vestimentaire, dans l'art de la "sape" congolaise par exemple; ou on fait comme si certaines obligations n'existaient pas ou comme si tous les interdits étaient levés. La musique, la parure, la cuisine, parfois les arts plastiques ou les journaux traduisent cet énorme travail d'adaptation aux contraintes contemporaines.

IV - Le formation et la scolarisation.

Il n'est pas question d'ouvrir une nouvelle guerre scolaire mais de rappeler que l'institution scolaire condense l'ensemble des contraintes identifiées préalablement. Sous l'effet de la révolution démographique, les systèmes éducatifs ont dû trouver des solutions bricolées qui sont "irrégulières" et souvent informelles, provoquant des échecs scolaires et un type de formation privilégiant le mimétisme et le conformisme. Par ailleurs, plus encore qu'en Occident (6), l'institution scolaire est violente, ne serait-ce qu'en ignorant les cultures maternelles et les savoirs endogènes au profit d'une formation occidentalisation. Ainsi les élèves vivent-ils sur un mode schizophrénique leur rapport à l'école, la valorisation de la culture exogène n'apportant pas de réponses suffisantes aux exigences de la vie en société dans des contextes de crise économique et de chômage généralisé. Nous savons tous, pourtant, qu'il ne peut y avoir de développement sans formation des femmes et des hommes et que l'adaptation des systèmes scolaires est une condition fondamentale pour relever deux autres défis:

- passer de l'extensivité à l'intensivité des techniques agricoles, faute de quoi la fertilité des sols et la reproduction des systèmes de production sont menacés,

- marier l'économie formelle et l'informel en milieu urbain pour donner du travail au plus grand nombre sans interdire l'accumulation primitive du capital et les investissements.

En conclusion, pour sortir des incertitudes, limiter les risques et stabiliser les sociétés sur des "projets" dans lesquels elles puissent se reconnaître, il convient, de manière urgente, de repenser une formation de l'homme qui soit conçue selon les cultures africaines métisses et contemporaines, donc sans sacrifier indûment à la traditionnalité. En répondant aux attentes et aux besoins du plus grand nombre, on contribuera à faire émerger une nouvelle approche de l'Etat de Droit, on réduira la violence institutionnelle et les irrégularités dues à des modèles exogènes non domestiqués, donc on devra accepter de repenser la place et le rôle du formel et de l'informel, l'originalité des stratifications sociales ou l'impact marginal de la conception "moderne" de la loi. L'Afrique vivant dans chacun de ces domaines des nouveaux "compromis historiques", il ne s'agit plus de sacrifier une fois de plus au vieux rêve civilisateur mais de prendre l'Afrique pour ce qu'elle est, vivante, innovante et à la recherche d'un projet qui mobilise ses habitants.

Notes

(1) E Le Roy « La domestication du Léviathan ou l'envers du droit, trente ans de pratiques juridiques à l'ombre de l'Etat en Afrique noire » Colloque d'Oxford, Les Afriques francophones, avril 1989, à paraître.

(2) Afrique plurielle, Afrique actuelle, hommage à Georges Balandier, Paris, Karthala, 1988.

(3) Voir également C. Coquery-Vidrovitch, "La politique en Afrique noire, héritage et avenir" Le genre humain, N° spécial, Faut-il avoir peur de la démocratie ? Volume 26, automne 1992, pp. 119-140.

(4) T. von Trotha et E. Le Roy, (sous la dir. de), La violence et l'Etat, Paris, L'Harmattan, sous presses.

(5) E. Le Roy, "La culture commune comme réponse à la crise de l'Etat et des économies en Afrique francophone" La culture, obstacle au développement ? Genève, EADI, à paraître.

(6) M. Alliot, "Violence, éducation et ville", Conférence Violence... mode de vie, Paris, Palais du Luxembourg, 19 mars 1992, 6 p.